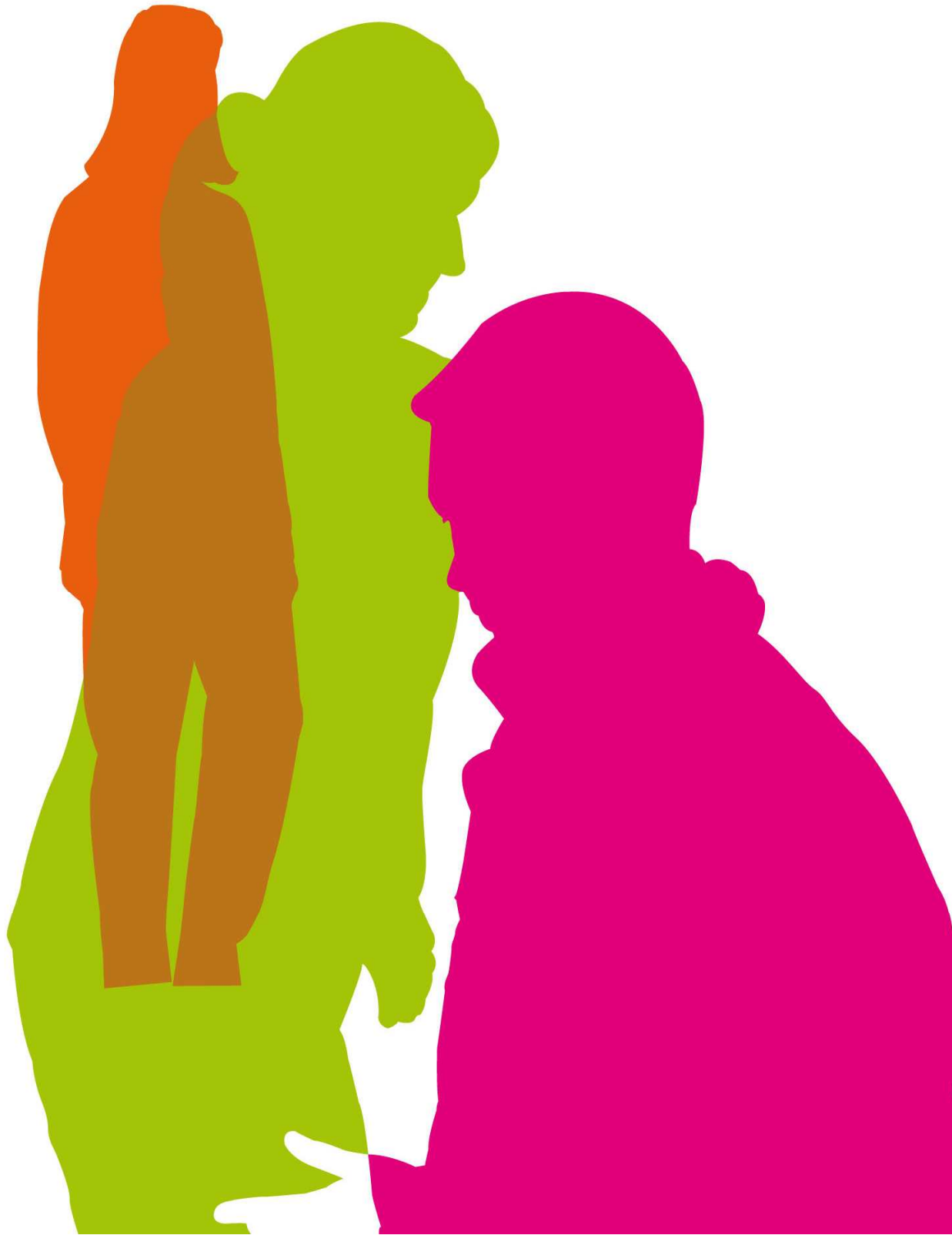


Le développement durable
DANS LA PRESSE

Semaine du 3
au 9 février 2012

HEBDO
N°456



La compagnie aérienne Vueling condamnée pour travail dissimulé (*Le Parisien*, 05/02/12, p. 12)

La cour d'appel de Paris a condamné le 31 janvier la compagnie lowcost Vueling Airlines, filiale à 46 % d'Iberia, à 100 000 euros d'amende pour travail dissimulé : la compagnie assimilait à du personnel détaché sur le sol français plusieurs pilotes, hôtesses et stewards qu'elle avait domiciliés à son siège à Barcelone alors qu'ils ont toujours habité en France. Une pratique qui permettait à la compagnie « de faire des économies sur les charges sociales, moins élevées en Espagne qu'en France. *Idem pour l'impôt sur les sociétés* », explique Me Jean Pringault, avocat de onze salariés français de Vueling.

Les impôts de ces salariés étaient également prélevés à la source, en Espagne.

C'est un inspecteur du travail qui, notant l'existence d'une base d'exploitation Vueling employant près de 150 personnes à Roissy a « considéré qu'il y avait fraude au détachement du personnel et a dressé un procès-verbal », poursuit Me Pringault. Mais fin 2008, Vueling ferme son comptoir de Roissy, sans payer les salaires de ses ex-employés, dont la justice, quatre ans plus tard, vient de reconnaître les droits.

« Tout salarié travaillant en France relève du droit du travail français, et, à ce titre, il bénéficie d'indemnités en cas de licenciement », rappelle l'avocat. ♣

La « fraude fiscale la plus importante jamais enregistrée » épinglée par la Cour des comptes (09/02/12 : *Le Monde*, p. 1, *Les Échos*, p. 8)

La Cour des Comptes consacre un chapitre de son rapport public annuel 2012 à la « fraude à la TVA sur les quotas du carbone », qu'elle juge, avec 1,6 milliard d'euros de perte fiscale pour l'État français, « la fraude fiscale la plus importante jamais enregistrée en France en un temps aussi bref », rapporte Hervé Kempf, du *Monde*, rappelant que, quand un coup d'arrêt a été donné en France, en juin 2009, les fraudeurs se sont déplacés dans les autres États, qui ont réagi plus tardivement : selon Europol, la fraude a coûté 5 milliards d'euros à l'ensemble des États de l'Union.

Pour la Cour, l'ampleur de cette fraude a été facilitée par les « trois failles originelles » du marché européen du carbone : le régime de la perception de la TVA n'avait pas été sécurisé, l'accès au marché était extrêmement simple et peu contrôlé, le marché lui-même n'était soumis à aucun contrôle externe.

Elle critique la négligence et la lenteur à réagir les intervenants institutionnels sur ce marché (CDC Climat, filiale spécialisée de la Caisse des dépôts et consignations, sa filiale Bluenext, plateforme boursière du marché, l'administration fiscale, et enfin le système Tracfin de lutte contre le blanchiment), et recommande en particulier d'accélérer les délais entre la déclaration de soupçons auprès de Tracfin et l'engagement de mesures effectives.

Point positif : les leçons ont été tirées de cette fraude et, en principe, elle n'est plus transposable sur les marchés comparables de l'électricité et du gaz. ♣

Contrefaçon : eBay condamné à 200 000 euros d'amende (*La Tribune*, 07/02/12)

Dans une décision rendue le 23 janvier dernier, et dont *La Tribune* s'est procuré une copie, la Cour d'appel de Paris a considéré que la plateforme d'enchères en ligne eBay était responsable d'un trafic de contrefaçons de marques Chanel, Dior, Vuitton, Dolce & Gabbana et Burberry auquel se sont livrés deux particuliers entre 2004 et 2006, et contre lequel le groupe LVMH avait déposé une plainte. La cour a déclaré eBay « coupable de recel de vente de produits contrefaits » et l'a condamnée à 200 000 euros d'amende.

Les deux particuliers organisateurs de la fraude achetaient en Chine de faux sacs Chanel et d'autres produits contrefaits de marque, et revendaient une trentaine d'articles par mois sur eBay. Ce commerce leur rapportait mensuellement entre 1 500 et 2 500 euros chacun, rapporte Sandrine Cassini, de *La Tribune*.

Pour sa défense, la plateforme a d'abord rappelé son statut d'hébergeur, qui normalement lui permet de ne pas être tenu responsable de ce qu'il se passe sur le site, a assuré qu'elle avait procédé au retrait des annonces signalées par les marques Hermès, Burberry ou Louis Vuitton, et qu'elle avait mis en œuvre des moyens de contrôle au coût considérable, qu'ainsi, « qu'il ne saurait être reproché à eBay un manque de réactivité ou d'attention ».

Des arguments que la cour a balayés méthodiquement, considérant qu'en sa qualité d'hébergeur, « eBay n'occupe pas une position neutre entre le client vendeur et les acheteurs potentiels mais joue un rôle actif » en leur proposant toute une série de services, et promeut donc « énergiquement les ventes en ligne » : eBay, « qui tire profit non pas uniquement du stockage de données mais également de la valeur des marchandises, perd son caractère de neutralité ». En outre, eBay avait connaissance « du caractère illicite des ventes », pour avoir reçu des notifications des titulaires de droits, et « n'a pris aucune mesure de nature à faire cesser cette activité par la fermeture de leurs comptes mais l'a laissé se développer jusqu'en juin 2006 », date d'intervention des services de police.

« Devant l'ampleur de la fraude, la société aurait dû fermer ces comptes. (...) eBay, par la passivité de ses services de surveillance et les rares sanctions totalement inefficaces prononcées par ses organes de contrôle [...] a démontré sa volonté de préserver ses intérêts en ne suspendant pas ou en ne fermant pas les comptes des deux contrevenants afin de ne pas interrompre une activité qui lui profitait directement », indique le jugement. ♣

ENVIRONNEMENT

La loi Grenelle II nettement plus difficile à mettre en œuvre que prévu (*Les Échos*, 08/02/12, p. 2)

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi Grenelle II est encore loin d'être appliquée dans sa totalité : sur 185 décrets prévus, 30,8 % restaient encore à publier au *Journal officiel* à la date du 31 janvier 2012, indique le rapport communiqué le 8 février à l'Assemblée nationale par ses auteurs, Bertrand Plancher (Parti radical) et Philippe Tourtelier (PS), qui pointent « un résultat en demi-teinte, plus de dix-huit mois après le vote de la loi », mais saluent néanmoins le « travail considérable » accompli par le ministère de l'écologie pour sortir les décrets à « un rythme soutenu ».

Ce qui n'a pas suffi cependant à la mise en œuvre de nombreuses mesures, tributaire d'arrêtés (plus d'un millier au total) dont la publication se fait au ralenti, à l'instar par exemple de celle du démarrage effectif de la nouvelle filière de collecte des meubles en fin de vie.

La méthode mise en place pour la consultation des parties prenantes est jugée satisfaisante et, pour les auteurs du rapport, mériterait même de s'appliquer sur des délais plus longs.

Enfin, la mécanique réglementaire du Grenelle mériterait d'être assouplie pour mieux coller au terrain, notent MM Plancher et Tourtelier, citant les règles de protection des captages d'eau, qui sont les mêmes partout, sans tenir compte de la nature des sols. ♣

Budget 2012 : les ministères de la défense et de l'écologie sont les plus touchés par les annulations de crédits (Les Échos, 06/02/12, p. 4)

Le collectif budgétaire présenté le 8 février en Conseil des ministres intégrera la révision à la baisse de la prévision de croissance, à 0,5 % au lieu de 1 %, une révision compensée par des résultats meilleurs qu'attendu en 2011, par des annulations de crédits des ministères (1,2 milliard d'euros) et par une charge de la dette revue à la baisse (700 millions) en raison de la faiblesse des taux d'intérêt.

Les annulations de crédits (gelés en début d'année), des ministères, qui représenteront en moyenne une baisse de 0,7 % des crédits (hors masse salariale) toucheront en premier lieu le ministère de la défense (335 millions de crédits annulés, soit une baisse de 1,5 %), suivi par le ministère de l'écologie et du développement durable (220 millions). Viennent ensuite le ministère de l'économie (137 millions), puis celui du budget et de la réforme de l'État (100 millions), et l'intérieur (95 millions). L'éducation nationale et la justice sont moins touchés (entre 25 et 30 millions chacun).

Le projet de loi de Finances rectificative comprend aussi la création de la banque de l'industrie (une filiale d'Oséo) dotée d'un milliard d'euros de capital, lequel sera récupéré dans les 35 milliards d'euros de dotations aux investissements d'avenir non utilisés.

La dotation de 6,5 milliards d'euros au Mécanisme européen de stabilité portera le déficit budgétaire prévisionnel à près de 85 milliards. ♣

Tesco, pionnier de l'affichage environnemental, doute de la méthode (Les Échos, 08/02/12, p. 11)

Alors qu'en France, l'affichage environnemental des produits de grande consommation est en phase d'expérimentation jusqu'en juillet 2012, Tesco, grand pionnier en la matière (il indique le « poids carbone » de 500 références dans ses rayons et prévoit de passer prochainement à un millier de produits), serait en train de remettre en question cet étiquetage CO₂ : selon *The Grocer*, le distributeur a mis fin à sa collaboration avec la fondation The Carbon Trust qui l'avait aidé à lancer son programme en 2008, jugeant sa méthode bien trop compliquée pour être généralisée à ses 70 000 références.

Le distributeur n'aurait pas l'intention d'abandonner son projet, mais affirme réfléchir à de nouvelles manières de communiquer à ses clients l'impact des produits. Il maintient également l'objectif de réduire de moitié son empreinte CO₂ d'ici à 2020. ♣

Le laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement fait parler les archives polaires (Les Échos, 06/02/12, p. 10)

Champion du monde du forage antarctique, le laboratoire de glaciologie (LGGE) de Grenoble veut remonter des échantillons vieux d'un million d'années qui ont emprisonné des traces de l'atmosphère du passé de la Terre : ses chercheurs ont compris mieux que quiconque comment exploiter les carottes glaciaires pour en tirer des informations sur les climats passés : « *chaque décennie d'exploration nous a apporté son lot de découvertes fondamentales* », explique le glaciologue Frédéric Parrenin, cité par Paul Molga, des *Échos*, qui rappelle que Claude Lorius, pionnier de ces missions polaires, a ainsi mis en évidence la corrélation entre le taux de GES dans l'atmosphère et la température terrestre avec ses travaux sur l'analyse de la composition des bulles d'air des glaces profondes, que Jean Jouzel en a extrait les isotopes, que Jérôme Chappellaz a démontré le rôle du méthane dans le réchauffement climatique, que Jean-Robert Petit a isolé les paléopoussières piégées dans les glaces...

Le laboratoire a définitivement assis sa renommée dans ce domaine de l'extraction et de l'analyse des carottes enfouies sous des milliers de mètres en forant la glace antarctique à la profondeur record de 3 260 mètres au cours d'une campagne de quatre années (1999-2003) qui a permis de lever les principales difficultés techniques, par exemple pour remonter intacts à la surface des échantillons rendus visqueux par la température plus douce des profondeurs au moyen d'un fluide dérivé du pétrole : « *le principal problème se pose dans ce qu'on appelle la "brittle zone" entre 600 et 1 200 mètres. À cette profondeur critique qui correspond à des périodes de référence de 20 000 à 50 000 ans, les bulles d'air emprisonnées sous l'effet de la pression se dilatent et font exploser la glace. La manipulation des échantillons de cette zone est particulièrement délicate* », explique Frédéric Parrenin.

Ces difficultés (et le coût - plusieurs milliers d'euros le mètre de « carotte ») font que les forages profonds sont peu nombreux : Dôme C, Berkner, Talos et Vostok en Antarctique ; Neem et Grip au Groenland... Au total depuis trente ans, les scientifiques ont extrait moins de 15 kilomètres linéaires de carottage des profondeurs des archives terrestres. La carotte du LGGE - la plus importante - est conservée dans un entrepôt frigorifique agroalimentaire où les chercheurs viennent découper les échantillons qui leur sont nécessaires : de petits morceaux de 20 à 100 grammes pour analyser les gaz et les impuretés emprisonnés, la composition chimique de la glace et ses structures cristallines. Le dernier forage leur permet de travailler sur des glaces vieilles de 800 000 ans. Le défi est de remonter plus loin dans les temps géologiques, au-delà d'un million d'années. Le LGGE cherche un site. Les techniciens chinois ont déjà commencé à creuser... ♣

Pôle Nord, pôle Sud : la grande chasse aux trésors (Les Échos, 06/02/12, p. 10)

Sur la base franco-italienne Concordia installée au pôle Sud, Jérôme Chappellaz, directeur de recherche au Laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement (LGGE), à Grenoble, vient de réaliser avec une équipe du CNRS un raid de 1 400 kilomètres au cœur du continent Antarctique : tous les événements atmosphériques qui se sont succédé au cours du dernier million d'années sont enregistrés dans les 3 700 mètres d'épaisseur de glace qui recouvrent le sol rocheux du continent, et « *en analysant les petites bulles d'air piégées dans la glace, nous trouvons toutes les éruptions volcaniques du passé. Celle du Pinatubo en 1990, du Krakatoa en 1883 et du Tambora en 1815. Elles ont laissé des traces souffrées* ». Dans ces zones de faibles précipitations, cinq mètres de neige contiennent les traces gazeuses d'environ un siècle de climat terrestre.

L'objectif du programme Explore, qui vient de se terminer, était d'étudier la relation existant entre la présence de CO₂ dans l'atmosphère et les variations de climat. « *Nous cherchons à comprendre les cycles climatiques qui se succèdent tous les 40 000 ans* », précise Michel Fily, qui coordonne les expéditions polaires au CNRS.

Les forages actuels, entreposés sous forme de carottes glaciaires au LGGE, permettent de remonter à environ 800 000 ans. Mais, pour espérer « *deviner le futur* » et construire des modèles, il faudrait analyser les glaces polaires datant de plus d'un million d'années : « *ce qui nous intéresse, c'est le lien existant entre la montée de la température moyenne et la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Cela peut être déterminant pour l'avenir de notre société* », précise Michel Fily.

Le rythme d'apparition de ces périodes interglaciaires s'est en effet considérablement raccourci, passant de 100 000 ans à 40 000 ans, le signe qu'« *il s'est passé quelque chose dans la machine climatique de la Terre* ».

Par ailleurs les pôles sont devenus des zones stratégiques, et la semaine dernière, la Norvège a clairement fait comprendre à la Chine qu'il était hors de question que Pékin devienne membre permanent du Conseil arctique, qui associe les pays riverains (Danemark, Canada, Finlande, Russie, Islande, Suède, Norvège et États-Unis). Pour l'instant à l'abri de ces querelles de copropriétaires, l'Antarctique est de son côté un laboratoire très inhospitalier, avec des records de températures négatives (moins 89,2 degrés Celsius) : « *explorer ces zones vierges est un défi scientifique, technologique et logistique. Si un seul de ces éléments fait défaut, nous ne ramenons aucun résultat* », explique Jérôme Chappellaz.

L'Institut français Paul Emile Victor (Ipev) y dispose de la base côtière Dumont d'Urville, en terre Adélie, et de la station Concordia, à l'intérieur du continent, en collaboration avec les Italiens. La période décembre-janvier est la seule favorable au lancement d'opérations scientifiques importantes. L'équipe a ramené une série d'échantillons, environ une tonne, prélevés à 120 mètres de profondeur par un équipement de perçage léger. L'Ipev prévoit plusieurs autres expéditions de ce type et si les budgets le permettent, ses spécialistes envisagent une opération commune avec des chercheurs sud-africains. « *Pour organiser un raid polaire, il faut compter un à deux ans de préparation* », rappelle Michel Fily. Dans quatre ou cinq ans, il faudra passer à la vitesse supérieure et viser les 3 000 mètres de profondeur avec un nouvel équipement plus performant, rapporte Alain Perez, des *Échos*. ♣

La recherche océanographique se met à flot en Méditerranée (Les Échos, 06/02/12, p. 10)

Plusieurs laboratoires du CNRS, de l'IRD¹ et des universités d'Aix-Marseille et de Toulon-Var vont réunir leurs équipes pour disposer « *de la force de frappe nécessaire à la participation à de grands chantiers océanographiques. Nous voulons modéliser la circulation océanique et le fonctionnement des écosystèmes marins, et mieux comprendre les interfaces à la fois continentales et atmosphériques* », indique Richard Sempere, directeur de ce nouveau pôle, baptisé *Mediterranean Institute of Oceanography* (MIO), opérationnel depuis le 1^{er} janvier, et qui doit regrouper 220 chercheurs et ingénieurs ainsi qu'une soixantaine de doctorants, spécialisés dans la biologie, l'écologie, la physique, la chimie, la biogéochimie et la sédimentologie du milieu marin.

La taille du pôle lui permettra de contribuer à des campagnes océanographiques majeures en Méditerranée, comme le chantier Mistrals sur l'impact des changements climatiques et le programme d'observation des masses d'eau Moose, rapporte Paul Molga, des *Échos*. ♣

Green business

Schneider Electric se positionne sur l'électrification des pays pauvres (Les Échos, 08/02/12, p. 11)

Schneider Electric, qui travaille son image de spécialiste mondial de la gestion énergétique, participera à l'Année de l'énergie pour tous décrétée par l'ONU : à cette occasion le groupe accélérera le déploiement de son programme d'électrification des zones pauvres, BipBop, qui s'adresse au 1,3 milliard de personnes dans le monde n'ayant pas accès à cette énergie. Il a notamment signé dans le cadre de ce programme un partenariat avec Grameen Shakti, filiale de l'entreprise sociale Grameen fondée par Mohammed Yunus, prix Nobel de la paix, pour fournir près de 500 000 kits d'éclairage solaire aux populations du Bangladesh, comprenant un panneau solaire, une batterie, une lampe à diode électroluminescente et un branchement pour petits appareils électriques. Depuis 2009, le groupe affirme avoir formé 11 000 personnes, soutenu 400 entrepreneurs et connecté 1 million de foyers à l'électricité dans le cadre de ce programme, tout en réalisant 5 millions d'euros de chiffre d'affaires, rapporte Matthieu Quiret, des *Échos*. ♣

Le poêle à bois, champion du made in France (Les Échos, 08/02/12, p. 11)

En France, des dizaines de PME sont spécialisées dans la fabrication d'appareils de chauffage au bois et dominent à plus de 80 % les ventes de 450 000 poêles, inserts ou chaudières, s'accaparant le gros des 500 millions d'euros de chiffre d'affaires du secteur, ce qui fait de la France le premier marché européen, et du chauffage à bois, le champion des énergies renouvelables, à la fois écologique, abordable et créateur d'emplois : cette industrie emploie aujourd'hui 21 000 personnes, et 50 000 si l'on compte l'activité d'approvisionnement en combustible.

Remis en vogue dans les années 1970 avec la crise pétrolière qui incitait à trouver des solutions de chauffage plus efficaces, le poêle est repassé au second plan dans les années 1990 : le bois était devenu ringard, les énergies renouvelables n'avaient pas encore la cote, rappelle Matthieu Quiret, des *Échos*. L'instauration d'un crédit d'impôt redonne vie à cette petite industrie française et les fabricants élaborent avec l'Ademe le label de qualité Flamme Verte (qui garantit sécurité et pollution limitée), ainsi qu'une norme de qualité pour le combustible. Selon une étude de l'Observatoire des énergies renouvelables, la plupart des constructeurs estiment que le label Flamme Verte a été « *un facteur de pérennité des entreprises françaises* » : plus de 86 % des appareils ont aujourd'hui ce label.

Ainsi rassurés, les Français s'entichent du poêle, devenu plus performant et plus esthétique, et les ventes bondissent en 2005 avec le lancement d'un crédit d'impôt à 40 %, s'emballent l'année suivante (plus de 520 000 unités vendues) lorsque l'aide atteint 50 %. « *Nous sommes passés de 40 constructeurs à 176 marques* », se souvient David Violan, directeur de Dovre France.

Depuis 2008, la crise a stabilisé les ventes. Avec un crédit d'impôt progressivement descendu sous les 25 %, elle affecte surtout les chaudières, plus chères, mais épargne les poêles : plus de 6 millions de foyers ont un appareil à bois à remplacer, estime le SER².

Inconnu il y a quelques années, Invicta est devenu le leader du marché sous l'impulsion de son dirigeant, Jean-Pierre Dupire qui promeut ses produits par un design contemporain et des investissements en R & D et a réussi à accéder au précieux tremplin de Leroy Merlin, distributeur numéro un pour les appareils de chauffage. Les constructeurs plus traditionnels comme Godin, Deville ou Franco-Belge (racheté l'an dernier par Wanders), ont fait preuve de moins de réactivité mais seraient en train de réinvestir.

Le succès français est basé sur le fait que peu de concurrents étrangers proposent un rapport qualité-prix capable de concurrencer les appareils français, estime Stéphane Maureau, fondateur de la société de service Evasol (chantiers énergétiques pour les particuliers) pour laquelle il vient de faire le tour des fournisseurs. Par ailleurs, le poids de ces équipements et le coût de leur transport offrent également une certaine protection au marché français.

Frédéric Tuillé, de l'Observatoire des énergies renouvelables, estime que le secteur devrait toutefois connaître une restructuration, en raison de dépenses de R&D croissantes imposées par une réglementation de plus en plus contraignante, en particulier pour ce qui concerne les émissions de particules fines et de monoxyde de carbone : les appareils labellisés Flamme Verte ont aujourd'hui un rendement de plus de 70 % et des émissions de CO réduites de plus de 50 % par rapport aux générations précédentes d'appareils.

Depuis le début de 2010, les fabricants doivent apposer sur leurs appareils un nouvel étiquetage, de une à cinq étoiles, et depuis le 1^{er} janvier 2012, seuls ceux affichant les deux meilleurs niveaux peuvent être labellisés Flamme Verte.

Certains experts s'inquiètent pourtant des risques de régression que comporte la stratégie française pour atteindre 23 % d'énergie renouvelable en 2020, de faire passer de 6 à 9 millions le nombre de foyers se chauffant au bois, sans augmenter la consommation de bois. Les pouvoirs publics misent pour cela sur la modernisation du parc existant, mais aussi sur le développement d'une nouvelle génération à encore plus haut rendement : « *il y a un enjeu de recherche et développement car en poussant les rendements, on pourrait ré-augmenter les émissions* », met en garde Olivier Bertrand, chef du département

¹ Institut français de recherche pour le développement

² Syndicat des énergies renouvelables

Bioénergies au SER. De plus, la généralisation des logements basse consommation va réduire le besoin de puissance des appareils, et faire passer la demande de 10 kW de moyenne actuellement, à 3 à 5 kW, au risque justement de nuire aux rendements.

Stéphane Maureau s'inquiète par ailleurs du retard pris par les fabricants français sur le marché des poêles à granulés : « *il s'en vend 150 000 unités par an en Italie contre 40 000 en France. Il n'y a pas de raison que le marché français ne s'y mette pas* ».



Biodiversité

Tigre ou ver de terre : qui vaut-il mieux protéger ? (Le Monde, 05/02/12, p. 6)

En collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial, l'UICN³, le plus vaste réseau mondial d'experts en matière de biodiversité, s'apprête à lancer une vingtaine de projets de conservation dans le cadre de son programme SOS⁴. L'initiative réunit déjà 13 millions de dollars et espère inciter les entreprises privées à contribuer à la mise en place du plus grand fonds mondial pour la conservation des espèces d'ici à 2015. Nokia est la première entreprise à s'être ralliée au projet.

Pour les convaincre, l'UICN mise sur des espèces emblématiques et sur le capital de sympathie dont celles-ci bénéficient dans l'opinion publique : pour enrayer le risque d'extinction encouru par des milliers d'espèces animales et végétales, pas question donc, de se priver de ces stars du monde animal que sont le tigre, le panda ou l'orang-outang.

Mais faut-il tenter de sauver toutes les espèces en danger de disparition, et si non, lesquelles choisir ? Un sondage réalisé sur Internet par le spécialiste de l'économie environnementale Murray Rudd (université de York, à Heslington, Grande-Bretagne), et publié dans *Conservation Biology* en novembre 2011, a réuni autour de la conservation des espèces les opinions de 583 spécialistes de la protection animale et végétale et montre que si 99,56 % des sondés pensent que la biodiversité subit une régression sans précédent, résultant pour l'essentiel des activités humaines, les moyens à mettre en place et les espèces à privilégier pour freiner ce déclin divisent : certains s'interrogent ainsi sur la pertinence d'un éventuel « tri » entre espèces qu'il conviendrait de protéger, et celles qu'il vaudrait mieux abandonner à leur sort.

Dans leur grande majorité, les défenseurs de la nature ont longtemps proclamé que toutes les espèces se valaient et que toutes devaient être sauvées.

Pourtant, 50,3 % des chercheurs interrogés se révèlent « d'accord », et 9,3 % « tout à fait d'accord » pour se concentrer sur des plantes et des animaux ayant de sérieuses chances de s'en sortir, plutôt que de s'acharner à sauver, moyennant des sommes souvent faramineuses au regard du peu de financements dont dispose ce domaine d'activité, des espèces déjà moribondes. Panda contre ver de terre ? Ours blanc contre abeille ? En termes de services écologiques, mieux vaut, assurément, miser sur les invertébrés. Mais en termes de communication ? De sensibilisation, et donc de financement ? Le panda, le tigre ou l'orang-outan, avec leur fort impact émotionnel sur le grand public, permettent de récolter beaucoup de fonds que l'escargot ou la blatte pour les campagnes de protection, explique Catherine Vincent, du *Monde*.

Reste qu'avec 20 000 espèces menacées sur les 60 000 référencées sur la liste rouge de l'UICN, des choix s'imposent. Deux approches dominent : sélection par zones géographiques ou par espèces.

La première consiste à définir les aires les plus riches, où il y a le plus grand nombre d'espèces menacées : trente-quatre « points chauds », qui abritent 90 % de la biodiversité mondiale sur 2,3 % de la superficie de la planète ont ainsi été définis par Conservation International.

La seconde approche s'attache à déterminer des espèces à préserver en priorité, soit parce qu'elles sont emblématiques et capables de mobiliser des fonds, soit parce qu'elles sont situées au sommet d'une pyramide écologique et que leur protection entraîne celle de multiples autres espèces. Soit encore, les deux à la fois. Et au-delà des espèces emblématiques, les biologistes s'efforcent aussi de sauver des représentants du plus grand nombre possible de lignées évolutives afin de préserver la diversité génétique de notre monde vivant : ainsi, plutôt que de protéger trois espèces de grenouilles, mieux vaut alors opter pour une salamandre, un crapaud et une grenouille. ♣

La biodiversité, un atout pour les sociétés (Le Parisien économie, 06/02/12, p. 6)

Une étude réalisée en 2010 par le ministère de l'écologie auprès de 3 600 entreprises françaises montrait que deux tiers de celles-ci avaient conscience d'avoir « un impact négatif sur l'environnement » mais que seulement 10 % d'entre elles – essentiellement des structures de plus de cinq cents salariés – avaient intégré la biodiversité dans leur stratégie.

Les mentalités évoluent : « *de plus en plus d'entreprises comprennent la nécessité de prendre en compte le bien-être et la préservation des espèces. Elles y ont intérêt. La préservation de la biodiversité est aussi un atout commercial, un argument en termes de marché* », observe Gilbert Turcan, en charge des relations avec les entreprises pour l'école du cadre de vie Tecomah.

Natureparif, agence régionale pour la nature et la biodiversité, a publié récemment le guide *Entreprises, relevez le défi de la biodiversité !* à l'intention des sociétés qui se demandent comment agir. Une version à l'adresse des professionnels du bâtiment est publiée ce mois-ci.

On peut par ailleurs trouver sur le site Internet du Medef un guide d'exemples de bonnes pratiques comme celles du groupe Lafarge Granulats, qui a mis en place un observatoire de la nature et aménagé 150 hectares d'une ancienne carrière de Seine-et-Marne en lacs et bois.

L'UICN, l'association Orée, l'agence Gondwana ou encore Tecomah proposent de leur côté des formations pour aider les entreprises à intégrer la biodiversité dans leur stratégie de développement durable. ♣

L'étiquetage « sans OGM » s'appliquera aux aliments au 1^{er} juillet (Le Monde, 04/02/12, p. 13)

Le décret autorisant l'étiquetage « sans OGM » a été publié au *Journal officiel* le 1^{er} février, et la mesure entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

Les associations de consommateurs (UFC Que-Choisir, CLCV...), qui ont défendu ce dispositif saluent cette « avancée pour l'information et la liberté de choix des consommateurs », rapporte Laurence Girard, du *Monde*.

En effet, s'il existe peu de cultures OGM en Europe et si les consommateurs de l'Union rechignent à mettre dans leur assiette des produits génétiquement modifiés, les producteurs de lait et de viande, eux, font largement appel au soja transgénique pour nourrir leurs animaux : « *près de 80 % du soja utilisé dans les élevages, importé essentiellement du Brésil et d'Argentine, est transgénique* », indique Charles Perrin, de la CLCV.

La nouvelle réglementation devrait donc s'appliquer en priorité aux viandes, poissons, œufs, produits laitiers et autres aliments provenant d'animaux nourris sans OGM.

³ Union internationale pour la conservation de la nature

⁴ Save Our Species, Sauvons nos espèces

L'étiquetage précisera « *nourri sans OGM (0,1 %)* », c'est-à-dire avec une teneur en OGM par contamination limitée à 0,1 %, ou « *nourri sans OGM (0,9 %)* » ; les ingrédients d'origine végétale (farine, amidon ou lécithine) pourront également porter la mention « *sans OGM* » et le miel pourra être étiqueté « *sans OGM dans un rayon de 3 km* »...

Depuis octobre 2010 Carrefour utilise déjà cet argument marketing en étiquetant d'un rond vert avec la mention « *nourri sans OGM* » près de 300 produits à sa marque : « *nous avons constaté une progression des ventes plus significative sur les œufs, le veau et le jambon* », indique Sandrine Mercier, directeur du développement durable de Carrefour France.

« *Moi qui élève mes animaux à l'herbe, je ne peux utiliser le label "nourri sans OGM", car l'herbe sans OGM n'existe pas. De plus, dans le cas du bio, le décret accepte une présence jusqu'à 0,9 % d'OGM* », regrette Guy Kastler de la Confédération paysanne, laquelle s'inquiète du projet français d'autoriser, à certaines conditions, les cultures OGM, comme en atteste un projet d'arrêté notifié à Bruxelles : dans ce contexte, « *l'étiquetage "sans OGM" ne bénéficie d'aucune protection particulière* ».



Le virus inconnu de Schmallenberg gagne les élevages du Nord de la France (Les Échos, 06/02/12, p. 21)

Un nouveau virus, qui a fait son apparition en novembre aux Pays-Bas et en Allemagne, s'est propagé dans les élevages d'ovins et de bovins de quatorze départements français de l'Est, du Nord, de la grande région parisienne et de Normandie.

Transmis par les insectes et, selon les services vétérinaires européens, inoffensif pour l'homme, il a provoqué la fermeture de plusieurs frontières (Russie, Biélorussie, Kazakhstan...), mettant un terme à certains échanges commerciaux.

Le virus, baptisé du nom de la ville allemande dans laquelle il a initialement été détecté, Schmallenberg, donne de la fièvre aux animaux adultes contaminés, fait chuter la production de lait et a des répercussions sur les naissances (malformation des petits). Les animaux ne sont pas contagieux entre eux, la transmission se fait par des moucheron.

Les symptômes disparaissent au bout de quelques jours et la maladie n'implique pas la destruction des troupeaux. ♣

Climat

Premiers réfugiés du climat (Libération, 04-05/02/12, p. X et XI)

L'atoll Carteret, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, est peu à peu engloutie : Yolosa a réduit de moitié en cinq ans, rogné par le Pacifique, indique Tony Tologina, membre de l'ONG Tulele Peisa et chargé de réinstaller les habitants sur le « *continent* », à Bougainville, île cultivable, à 80 km de l'atoll, censée accueillir les deux tiers des 2 500 habitants de Carteret d'ici à 2017 :

« *dans dix ans, il n'y aura plus d'îles, donc plus personne ici. Je dois convaincre les gens, parler avec eux, leur expliquer qu'ils ne peuvent pas rester. Si je n'y arrive pas, ce sera une catastrophe* ».

Ces îles, que ne protège aucune falaise, culminent à 1,20 mètre au-dessus de la mer : une grosse vague suffirait à tout engloutir.

Déjà, la salinisation des sols rend plus improbable les rendements agricoles et la nourriture manque. En 2009, cinq familles de Carteret se sont installées sur un terrain de la mission catholique de Tinputz : « *les premiers réfugiés climatiques de la planète* » ont titré les journaux. Il y a cependant encore peu de candidats au départ... ♣

Eau

Des puits d'eau « non renouvelable » en voie d'épuisement (Libération, 07/02/12, p. 23)

« *L'eau se mange plus qu'elle ne se boit* », écrit Daniel Nahon, spécialiste de l'agriculture en pays chaud, dans son ouvrage *Sauvons l'agriculture !* (éd. Odile Jacob), qui sonne l'alarme sur l'utilisation pour l'irrigation agricole, dans certaines régions du monde, d'eau « *non renouvelable* » ou « *eau fossile* » puisée dans le sous-sol profond : les forages peuvent aujourd'hui atteindre deux à trois kilomètres de profondeur.

Une étude⁵ de Yoshihide Wada, Ludovic van Beek, and Mark Bierkens publiée dans *Water Resources Research* localise et donne une mesure de la gravité du problème. Les pays qui utilisent le plus leur eau fossile sont avant tout les pays désertiques (Arabie saoudite, Libye, Koweït, Qatar, Émirats arabes unis) où cette eau peut représenter 78 % de l'eau d'irrigation, et, en absence d'estimation de ces ressources aquifères fossiles, ces pays ne peuvent savoir à quelle vitesse ils s'approchent d'une pénurie. Et donc de possibles crises alimentaires. ♣

Énergie

Le grand froid met à l'épreuve l'ensemble du système énergétique européen (Les Échos, 06/02/12, p. 19)

Confrontés à une spectaculaire vague de froid, avec des pics de température allant jusqu'à moins 50 degrés Celsius en Russie (moins 20 en France), les pays européens enregistrent des demandes de gaz et d'électricité record et le système subit des tensions. En plein questionnement sur l'atome, la situation pourrait éclairer le débat énergétique, observe Thibaut Madelin, des

Échos, signalant que ce n'est cependant pas d'Allemagne, qui a mis hors service sept de ses réacteurs nucléaires suite à la catastrophe de Fukushima, que sont venues les difficultés, mais de Russie : confronté à une demande intérieure élevée, « *Gazprom ne peut pas pour le moment livrer les volumes supplémentaires que nos partenaires d'Europe occidentale nous demandent* », a reconnu le 4 février Alexandre Krouglov, directeur adjoint de l'entreprise, lors d'une rencontre avec le Premier ministre Vladimir Poutine.

Or le quart des importations européennes de gaz vient de Russie.

En France, les livraisons de gaz russe sont inférieures aux volumes demandés d'environ 30 %, mais GDF Suez, qui s'approvisionne également en Norvège, aux Pays-Bas et en Algérie, n'a pour l'instant pas d'inquiétude pour la sécurité de ses approvisionnements : ses capacités de stockage sont remplies à hauteur de 60 %, un niveau considéré comme confortable, et le groupe bénéficie aussi de fortes positions dans le gaz naturel liquéfié.

Reste que le manque d'approvisionnement russe se ressent sur les prix alors que la demande française de gaz la plus élevée de l'histoire a été enregistrée le 3 février à 3 198 gigawattheures, selon les chiffres de sa filiale de transport GRT Gaz.

Le 5 février, le prix du mégawattheure pour livraison s'élevait à 34,68 euros, en hausse de 48 % sur une semaine et « *une transaction a eu lieu vendredi [3 février] à 36 euros, niveau jamais atteint depuis la création de la Bourse du gaz en novembre 2008* », indique un porte-parole.

Dans l'électricité, les prix connaissent aussi des tensions, notamment en France où la consommation pourrait atteindre un record [un nouveau sommet historique, 101 700 MW, a effectivement été atteint le 8 février 2012 à 19h, pulvérisant celui de 96 710 MW, établi le 15 décembre 2010].

Et malgré l'arrêt de ses sept réacteurs nucléaires, l'Allemagne, qui a produit le 3 février 9 000 MW d'électricité solaire dans le Sud et 10 000 MW d'éolien dans le Nord et qui fait aussi tourner à fond ses outils de production à base de charbon et de gaz, exporte de l'électricité : elle a pu vendre en moyenne 2 800 MW de courant à la France [entre le 3 et le 6 février] : « *la situation est tendue, mais contrôlable* », a indiqué le gestionnaire de réseau allemand Tennet.

Cependant, si le soleil manquait et s'il fallait acheminer vers le Sud du pays l'énergie éolienne produite dans le Nord, des « *black-out* » pourraient survenir, estiment les experts, l'Allemagne étant exposée à un risque de congestion sur son réseau : en novembre 2006, des millions de foyers européens s'étaient ainsi retrouvés privés d'électricité après la rupture d'une ligne à haute tension dans le Nord du pays. ♣

En Allemagne, des centrales nucléaires retirées du réseau pourraient être réactivées (Le Figaro économie, 09/02/12, p. 17)

Pour faire face à la vague de froid quatre entreprises gestionnaires de réseaux électriques outre-Rhin ont décidé de recourir à des centrales qui avaient été retirées du réseau mais conservées comme « réserves froides » pour les situations d'urgence, indiquait mercredi la presse allemande. ♣

Énergie : Bruxelles soupçonne des entreprises de pratiques non concurrentielles (Le Monde, en ligne, avec Reuters, 07/02/12, Les Échos, 08/02/12)

« *Le 7 février 2012, des responsables de la Commission ont effectué des inspections surprises dans les locaux de compagnies actives dans la gestion des échanges d'électricité dans plusieurs États membres* », indique la Commission européenne dans un communiqué qui ne précise ni les pays concernés ni le nom des sociétés concernées.

Bruxelles soupçonne ces entreprises « *qui facilitent les échanges sur le marché de gros de l'électricité* » d'avoir « *enfreint les règles européennes qui interdisent les cartels et les pratiques restreignant la concurrence* ».

La Commission précise que ces inspections ont été réalisées dans le cadre de l'article 53 de l'accord sur l'espace économique européen qui regroupe les vingt-sept pays de l'UE ainsi que la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande, ce qui signifie qu'un ou plusieurs de ces trois pays pourrait être concerné.

La Commission rappelle que ce genre d'inspection, qui constitue une étape préliminaire dans des cas de soupçons de pratiques anticoncurrentielles, ne préjuge pas de l'issue de l'enquête.

L'annonce de ces inspections intervient au moment où les cours de l'électricité en France sont particulièrement élevés du fait de la vague de froid. Epex Spot (coentreprise de Powernext et de l'allemand EEX), qui fait partie des sociétés perquisitionnées, avait ainsi annoncé que pour l'électricité livrée le 7 février en France, le MWh au comptant (« spot ») s'était échangé à 129,56 euros en moyenne contre 99,45 euros la veille. ♣

La Ville de Lyon et EDF créent un fonds destiné à la rénovation des « passoires énergétiques » (La Croix, 06/02/12, p. 28)

La Ville de Lyon et EDF ont signé fin janvier une convention pour la rénovation des logements mal isolés, en direction des personnes en situation de précarité énergétique : « *avec la hausse des prix du gaz et de l'électricité, nous recevons de plus en plus d'appels. Parmi les usagers, un certain nombre présente systématiquement des factures très élevées. Non pas parce qu'ils se chauffent fenêtres ouvertes, mais parce que leur logement est une vraie passoire énergétique* », explique Catherine Saunier, responsable du service solidarité du centre communal d'action sociale de la Ville.

Les deux partenaires ont mis sur la table 200 000 euros pour contribuer à la rénovation, dans les deux ans qui viennent, de cent logements occupés par des locataires du parc privé ou par des propriétaires en grande difficulté. La consommation des bénéficiaires fera ensuite l'objet d'un suivi, avant une éventuelle extension de cette expérimentation unique en France, rapporte Bénévient Tosseri, correspondant de La Croix à Lyon. ♣

Dans le Var, l'armée contre les éoliennes (La Croix, 07/02/12, p. 11)

Après sept années de bataille (riverains, administration, montage financier...) pour faire accepter un projet d'implantation d'un parc de quatorze éoliennes sur le plateau des Pallières, dans le Nord-Ouest du Var (une région peu autonome en matière d'énergie), la communauté de communes Provence d'Argens-en-Verdon se voit opposé un veto de la part du ministère de la défense : le parc éolien est prévu au sein d'une zone aérienne militaire servant de terrain d'entraînement aux apprentis pilotes d'hélicoptère de l'armée, et représente de ce fait « *un impact lourd sur les capacités d'entraînement au vol tactique très basse hauteur* » fait valoir le « *commissaire enquêteur* ».

Les porteurs du projet ont du mal à croire qu'en occupant 0,03 % de cette zone militaire, leur parc puisse constituer un réel obstacle à l'entraînement des hélicoptères... ♣

Christophe de Maistre : « Siemens est prêt à ouvrir une usine d'éoliennes en France » (Les Échos, 06/02/12, p. 20)

La France a lancé un appel d'offres de 10 milliards d'euros pour implanter des éoliennes en mer.

« *Siemens affiche vingt et un ans d'expérience dans l'éolien et 80 % de parts de marché dans l'éolien en mer. J'espère donc bien que nous aurons l'occasion de participer à cette aventure en France ! Sur cet appel d'offres, nous avons été sélectionnés comme fournisseur d'éoliennes par le consortium associant GDF Suez, Vinci et CDC Infrastructure pour le parc prévu au large de Saint-Brieuc.*

(...) *Il y a trois offres en concurrence pour ce parc. Si celle dont nous sommes partenaire l'emporte, nous implanterons à proximité un site consacré à l'assemblage, à l'installation et à la mise en service des 83 éoliennes. Un autre site assurera la maintenance du parc, qui, ne l'oublions pas, représente 70 % de la valeur ajoutée totale du projet dans la durée. Siemens est également en discussion avec des partenaires industriels français pour la fabrication des mâts d'éolienne.*

(...) *Il ne s'agit pas de faire plaisir aux pouvoirs publics, mais de disposer d'un outil industriel pour participer à l'essor de l'éolien en France, où d'autres appels d'offres suivront, mais aussi pour exporter. En particulier vers la Grande-Bretagne et les pays d'Europe du Nord, où Siemens est engagé dans d'énormes projets. Le groupe est en phase de sélection de partenaires industriels dans le cadre de la fabrication de notre nouvelle éolienne de 6 mégawatts, celle avec laquelle nous répondons pour Saint-Brieuc. En cas de succès, nous pourrions faire monter en puissance nos sous-traitants français, et les aider à se développer à l'international. Nous avons déjà rencontré plus de 70 entreprises du Grand Ouest qui pourraient travailler avec nous* », indique Christophe de Maistre, président de Siemens France, au cours d'un entretien avec Denis Cosnard, des Échos.

♣

L'édition 2012 du *Baromètre de la perception des risques et de la sécurité* de l'IRSN⁶ fait apparaître qu'après le « choc provoqué dans l'opinion » par l'accident de la centrale de Fukushima, le 11 mars dernier, les risques nucléaires ont fait une avancée au quatrième rang des inquiétudes des Français (derrière le chômage, la crise financière et l'exclusion) et que leur confiance « dans l'action des pouvoirs publics pour les protéger des risques nucléaires est sévèrement écornée et ils sont de plus en plus nombreux à se préoccuper des risques associés aux centrales ». Ils sont ainsi plus de 80 % à souhaiter « que l'évaluation de la sûreté des installations nucléaires françaises se déroule de manière pluraliste », avec des experts internationaux. ♣

L'essence retrouve des prix record (Les Échos, 09/02/12, p. 4)

À 1,5640 euro le prix moyen du litre de SP 95 et à 1,6022 euro celui du SP 98, d'après les chiffres de la Direction générale de l'énergie et du climat le carburant à la pompe retrouve des prix record. Le barème kilométrique des professionnels devrait être revalorisé. ♣

Transports - Logistique

Paris : après un démarrage lent, Autolib' décolle progressivement (Le Journal du Dimanche, 05/02/12, p. II)

Près de 4 500 utilisateurs d'Autolib' se sont abonnés à l'année au dispositif parisien de location de voitures en libre-service. 75 % des abonnés ont entre 24 et 49 ans et 70 % sont des hommes. Près de soixante-dix voitures supplémentaires sont mises à disposition chaque semaine et en moyenne, 400 locations quotidiennes sont enregistrées. Mille véhicules devraient être mis à disposition à la mi-mars.

« Il n'y a pas de vandalisme spécifique aux Autolib' comme cela existait au départ pour Vélib' », précise Annick Lepetit, adjointe au maire de Paris en charge des transports. ♣

Les camions français en route pour 44 tonnes (Le Figaro, 06/02/12, p. 25)

Les députés ont adopté la semaine dernière un article fixant la norme pour les camions à 44 tonnes. Cette mesure doit encore être approuvée par le Parlement et ne deviendra effective qu'à la publication des décrets d'application, mais elle est en bonne voie. D'autant que, « compte-tenu de l'état d'engorgement actuel des routes en France, gérer l'augmentation du volume de marchandises transportées dans les prochaines années nécessite d'augmenter le poids autorisé pour les camions », fait valoir Thierry Archambault, président délégué de la chambre syndicale internationale de l'automobile et du motocycle, tandis que l'Union des industries chimiques avance de son côté que « la hausse de la capacité des poids lourds permettra de réduire le nombre de véhicules par kilomètre et les consommations de carburant »...

Certains services de l'État pointent pour leur part le risque de dégradation accéléré des routes qui résultera de ce surpoids, d'autant que le passage de cinq à six essieux, un temps envisagé et qui, en réduisant la charge par essieu aurait réduit l'usure de la route, a été rejeté par les députés cette semaine : « le sixième essieu aurait coûté beaucoup plus cher à l'achat et à l'entretien. De plus, [il] aurait rendu les camions français beaucoup moins compétitifs sur le marché de l'occasion, face aux cinq essieux européens », explique Thierry Archambault... ♣

Les Français roulent moins (Le Parisien, 07/02/12, p. 2)

Le trafic est en forte baisse sur les routes françaises. Si la forte hausse des prix du carburant en est la principale raison, le prix global de la voiture (achat, entretien...) entre aussi en jeu ainsi que l'amélioration progressive des transports en commun dans les agglomérations où, par ailleurs, marche et vélo gagnent du terrain, ainsi que la prise de conscience écologique...

« En ville, l'auto ne fait plus rêver », constate la psychosociologue Catherine Espinasse dans un entretien avec Frédéric Mouchon, du Parisien, « les gens sont heureux de se dire qu'ils ne polluent pas et qu'en plus ils prennent soin de leur santé. Il y a par ailleurs une moindre répulsion des Français vis-à-vis des transports collectifs (...) Aujourd'hui, toutes les catégories sociales les utilisent. (...) Les jeunes générations n'ont pas vécu dans l'apologie de la voiture comme les baby-boomers. (...) Avant, avoir son permis, c'était un évènement et posséder une voiture, c'était entrer par la grande porte dans la vie sociale. Pour certains, aujourd'hui, c'est même devenu ringard ! »

De fait, 59 % des 18-24 ans possédaient une voiture en 2011 contre 65 % en 1990 et 74 % en 1980.

... Mais 87 % des moins de 30 ans indiquent qu'ils rouleraient plus si leur voiture leur coûtait moins cher ! ♣

Construction – Urbanisme

Immobilier : des doutes planent sur le Grenelle II (Les Échos, 09/02/12, p. 36)

Le bureau européen de l'association internationale des Chartered Surveyors (RICS) qui réunit tous les métiers de l'industrie immobilière, a refusé de publier un rapport qu'il avait commandé à un groupe d'investisseurs français et qui souligne les coûts exorbitants et les retours sur investissement incertains ou trop longs qu'impliquent les travaux de mise aux normes environnementales des immeubles existants.

Remis – après un an de réflexion - à Nathalie Kosciusko-Morizet en décembre, le rapport du Plan Grenelle sur le parc de locaux déjà construits, dirigé par Maurice Gauchot, président du CBRE France (groupe de conseil en Immobilier d'entreprise), devait donner lieu à un ou plusieurs décrets (en cours de rédaction) pour faire diminuer de 38 % d'ici à 2020 la consommation moyenne du parc de bureaux, aujourd'hui estimée à 400 kWh /m².an (inchangé depuis 2007) : entre les vœux pieux et la mise en application de la RT2012, cinq ans sont passés, diminuant d'autant le délai de réalisation des travaux, observe Catherine Sabbah, du Figaro, mais, explique Jean-Louis Torres, directeur d'un service d'asset management de GE capital, « pour élever au rang de Grenelle II un bâtiment de 12 500 m² livré en 2008 et respectant la réglementation thermique 2000, il faudrait investir de nouveau 700 euros par m² soit près de 9 millions d'euros, avant même la fin de la garantie décennale et espérer un retour sur investissement dans cent-cinquante ans »... ♣

La France doit mieux recycler ses papiers de bureaux (*La Tribune*, 06/02/12)

50 % seulement des 900 000 tonnes de papier de bureau produits en France sont recyclés et seulement 5 % du papier ramette consommé (un total de 600 000 tonnes) est produit à partir de papier recyclé ! Face aux enjeux que cela représente pour l'environnement mais aussi en termes de dépense et de création d'emplois, le ministère de l'écologie veut faire augmenter le recyclage et la part de papier recyclé consommée, ce qui implique de constituer une vraie filière de recyclage autour des entreprises spécialisées.

À cette fin, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie a signé le 6 février une convention avec les acteurs de la filière : EcoFolio (éco-organisme de la filière papiers graphiques), FEDEREC (fédération des entreprises du recyclage), la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement), le réseau Alliance Papier, et REVIPAP, groupement français des papetiers utilisateurs de papiers recyclables. Ces derniers se sont engagés à collecter 200 000 tonnes supplémentaires par an d'ici à 2015, essentiellement en développant des moyens de capter le gisement aujourd'hui peu exploité des petites entreprises et administrations, mais aussi en menant des actions de sensibilisation des salariés et de formation des personnels chargés de la collecte, afin de renforcer le tri à la source.

Un autre objectif est de mettre en valeur des produits grand public fabriqués à partir de papier recyclé afin d'encourager l'achat. De son côté, l'État s'est engagé à accroître la part de papier recyclé dans ses propres commandes : aujourd'hui, la ramette recyclée ne représente que 5 % de la commande publique de papier par l'État, indique Dominique Pialot, de *La Tribune*. ♣

Rappel : La Poste se lance dans la collecte des papiers de bureau des PME (*Les Échos*, 01/02/12, p. 11 et *Enjeux Les Échos*, février 2012)

80 % des papiers de bureau ne sont pas collectés, indique l'Ademe. Sur ce constat, La Poste a décidé de développer un service baptisé Valora à destination des gisements diffus des PME : « nous visons d'abord les 50 000 entreprises qui ont déjà souscrit à notre contrat de remise matinale du courrier. Les postiers repartiront avec la collecte, qui sera ensuite acheminée vers les centres de tri partenaires », explique Sophie-Noëlle Nemo, en charge de l'activité et qui négocie actuellement avec le groupement des papetiers Revipap un accord visant à encadrer les prix de vente minimum et maximum des vieux papiers afin de trouver d'ici deux ans un équilibre financier pour cette activité, tout en offrant aux industriels une matière première abordable. ♣

Déchets : le BTP en fait des montagnes (*Le Monde*, 09/02/12, p. 6)

Au fil des années, la Seine-et-Marne, département au relief peu marqué, se hérise de hautes buttes d'une vingtaine de mètres, dont la forme trahit l'œuvre des hommes : sous une couche de terre recouverte d'herbe et de jeunes arbres, les archéologues du futur y trouveront un mélange de béton et de ciment, de débris minéraux ou bitumineux, de terres et de gravats. Ce sont, en langage du XXI^{ème} siècle, des installations de stockage de déchets inertes (ISDI), c'est-à-dire de déchets qui ne subissent « aucune modification physique, chimique ou biologique importante » avec le temps, et ne représentent donc de danger ni pour l'environnement ni pour la santé humaine, rapporte Gilles van Kote, du *Monde*.

Pour l'essentiel, ces « buttes » sont constituées de déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP), dont la France a produit 254 millions de tonnes en 2008 : huit fois plus que d'ordures ménagères, précise le ministère de l'écologie.

Malgré une directive européenne fixant pour ces déchets du BTP un objectif de recyclage et de valorisation de 70 % en 2020, moins de la moitié aujourd'hui serait recyclée, après concassage, généralement comme matériau de remblai ou sous-couche pour travaux routiers.

Car pour l'heure, il est bien plus intéressant d'exploiter une ISDI, « une activité raisonnablement lucrative », reconnaît Ann Philippe de la Giraudière, avocat d'Enviro Conseil Travaux (ECT), leader du marché en Île-de-France, que de mettre en place une plateforme de tri et de recyclage.

Les pouvoirs publics de leur côté, cherchent d'abord à mieux encadrer le stockage de ces déchets après de nombreuses affaires qui ont suscité la suspicion : en 2007, une entreprise de Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) a ainsi été placée en liquidation pour s'être débarrassée en pleine nature d'environ 400 000 m³ de gravats contenant de l'amiante, tandis qu'en 2011 à Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), une montagne composée d'un mélange de déchets industriels abandonnés par une entreprise défaillante, a provoqué d'importantes nuisances et accéléré la publication d'un décret (attendue pour la fin février) prévoyant la mise en place d'un système de garantie financière par l'exploitant, afin d'assurer la remise en état du site. Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, a également signé, fin décembre 2011, une circulaire demandant aux préfets de renforcer le contrôle des ISDI en 2012 : en effet, selon le ministère de l'écologie, sur les 1 300 déchets accueillant des déchets inertes recensés début 2011 en France, seules 557 disposaient d'une autorisation préfectorale, 239 attendaient une régularisation et les autres étaient illégales. « Nous en avons dénombré 37 illégales rien que dans le Var, et plus du double dans toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Des vallons entiers sont comblés par des déchets du BTP, évidemment sans autorisation. C'est une question de prix : cela coûte deux fois moins cher, entre 2 et 4 euros la tonne, que dans une ISDI autorisée », explique Robert Durand, de la Confédération environnement Méditerranée.

« Il y a aussi un problème de distance : il n'est pas raisonnable de demander aux gens de faire plus d'une demi-heure de route pour se débarrasser de leurs déchets, sans parler des émissions de CO₂ que cela provoque », ajoute Jacques Rabotin, président du Syndicat des recycleurs du BTP, insistant sur « l'importance d'un bon maillage du territoire ».

Mais bien que la loi Grenelle 2 impose aux départements de se doter d'un plan de gestion et de prévention des déchets du BTP, la pression foncière à proximité des zones urbaines, où se trouve le « gisement » de déchets, rend de plus en plus difficile la création de nouvelles installations.

Par ailleurs, le béton recyclé n'a pas très bonne presse et il est souvent cantonné (concassé et sous forme de granulats) à la confection de remblais ou de plateformes de chaussées.

Pourtant, « dans d'autres pays d'Europe, les granulats recyclés provenant de bétons de déconstruction concassés sont déjà utilisés dans la formulation de nouveaux bétons » et, soutenus par le ministère de l'écologie, les industriels français du bâtiment et de la construction ont lancé fin janvier le programme de R&D Recybéton sur quatre ans, avec l'objectif de refaire du béton de qualité à partir d'éléments à recycler : « l'utilisation de béton recyclé permet d'éviter les émissions de CO₂ liées au transport des matériaux et répond à la réfection des ressources naturelles. Mais il y a un problème industriel à surmonter : il faut une régularité, une qualité constante du produit. Le béton est un matériau plus compliqué qu'on ne le croit. Le produit recyclé porte les traces d'une histoire que l'on ne maîtrise pas », explique François de Larrard, directeur scientifique du projet et directeur au centre de recherche de Lafarge.

Les travaux du programme Recybéton porteront également, entre autres choses, sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre dès la phase de conception des bâtiments afin de faciliter un recyclage ultérieur. ♣

L'usine de méthanisation de Romainville sera bien construite (Le Monde, 04/02/12, p. 6)

Le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (Syctom) a annoncé le 1^{er} février que l'usine de méthanisation des déchets de Romainville (Seine-Saint-Denis), sera bien construite après réalisation d'un audit complémentaire sur les questions de sécurité et de nuisances mises en avant par les opposants. ♣

Rappel : Les obstacles s'accroissent devant le projet d'usine de méthanisation de Romainville (Le Monde, 03/01/12, p. 7)

En France, la méthanisation (qui consiste à extraire des déchets fermentescibles de nos poubelles les gaz de fermentation - essentiellement du méthane - pour les utiliser comme source d'énergie et à favoriser le retour à la terre du compost produit), progresse. Les projets se multiplient, à la faveur du plan de soutien à la filière mis en place par le gouvernement.

Mais les procédés utilisés sont complexes et les désillusions fréquentes : bilan énergétique décevant, compost non conforme à la norme, nuisances pour le voisinage... Et le tri mécano-biologique (TMB), méthode choisie pour le projet de Romainville (Seine-Saint-Denis), qui consiste à faire démarrer le processus de décomposition avant de séparer la fraction organique du reste des ordures, constitue un choix risqué, explique Gilles van Kote, du *Monde*, rappelant que l'Ademe avait, dès 2010, invité « *Les collectivités à une grande prudence lors du choix de cette filière* ».

En juin 2011, le Cercle national du recyclage a aussi rappelé que la norme européenne, qui devrait entrer en vigueur fin 2012, assimilera les composts issus de ce procédé à des déchets, « *ce qui remet en cause l'existence même des unités de TMB* », La collecte sélective des biodéchets défendue par les écologistes, qui consiste à faire effectuer le tri à la source par les usagers, serait une solution, mais celle-ci est impossible à mettre en œuvre aujourd'hui en zone urbaine dense, estime François Dagnaud, adjoint (PS) au maire de Paris et président du Syctom, qui explique avoir choisi le TMB « *pour convaincre les 84 maires du Syctom de se lancer dans la méthanisation* ».

« *Le TMB n'est pas l'avenir de la méthanisation, et c'est pour cela que nous avons adopté un principe de réversibilité* », précise l'élu.

L'usine de Romainville, dont la construction doit coûter 240 millions d'euros, devrait pouvoir traiter annuellement 322 500 tonnes d'ordures, et pourrait par ailleurs profiter de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier, de l'obligation faite aux gros producteurs de trier leurs biodéchets afin de les valoriser.

Mais l'Association des riverains de l'usine de méthanisation de Romainville (Arivem), constituée en 2011, un an après une enquête publique passée largement inaperçue, a envoyé une délégation à Montpellier, dont l'usine de méthanisation est à l'origine de nombreuses nuisances, et a fait réaliser un audit du projet d'Urbaser (qui a obtenu le contrat de construction et d'exploitation de l'usine de Romainville) sur les résultats duquel elle dénonce une sous-estimation des risques, notamment en cas d'incendie dans l'une des fosses à ordures ou d'explosion de l'un des six « *digesteurs* ».

« *À chaque projet de TMB, les initiateurs donnent toutes les garanties concernant les nuisances et les odeurs, mais ça ne se passe jamais comme ils le disent* », fait valoir François Mouthon, qui préside l'association.

Le conseil municipal de Romainville a également voté à l'unanimité contre le projet et Corinne Valls, maire, pourtant favorable à la méthanisation, estime que l'usine constituerait une « *verrue* » architecturale à l'entrée de sa ville et a refusé d'en signer le permis de construire.

Le Syctom envisage donc sérieusement aujourd'hui de rompre le marché passé avec Urbaser, qui réclamerait par ailleurs une rallonge budgétaire pour produire les 80 000 tonnes annuelles de compost conforme à la norme actuelle prévues par le contrat. Pour Bertrand Hyllaire, directeur commercial d'Urbaser, il n'y a cependant « *pas de véritable point de blocage, pour nous, le chantier démarrera comme prévu en mars 2012* »... ♣

Pollution industrielle

La France ne soutient plus le projet européen pénalisant les carburants « sales » (Le Monde, 05/02/12, p. 6)

Après avoir soutenu une proposition des services de la Commission européenne qui, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive sur la qualité des carburants, prévoit de pénaliser ceux issus des sables bitumineux ou des huiles de schiste en leur attribuant des coefficients d'émission de GES plus forts que ceux donnés aux combustibles classiques, Paris serait en train d'adopter une position plus favorable envers ces carburants « *sales* », révèlent les minutes d'une réunion qui s'est tenue en décembre 2011 à Bruxelles.

La question, qui fait débat depuis des semaines au sein du gouvernement, aurait ainsi été tranchée en faveur du ministère de l'industrie et de l'énergie contre le ministère de l'environnement.

Le choix n'est pas anodin, souligne Bertrand d'Armagnac, du *Monde*, rappelant que l'article 7a de la directive sur la qualité des carburants oblige les fournisseurs à réduire de 6 %, d'ici à 2020 par rapport à leurs niveaux de 2010, les émissions de GES correspondant aux carburants livrés.

Dans la proposition de la Commission, les carburants se voient attribuer des valeurs différentes : 87,5 g de CO₂ par mégajoule pour le pétrole brut conventionnel, mais 107 g de CO₂/MJ pour l'essence issue des sables bitumineux et 131,3 g de CO₂/MJ pour celle tirée des huiles de schiste. Le charbon liquéfié écope d'un coefficient maximum de 172 g de CO₂/MJ.

Outre le fait qu'elle entend montrer l'exemple dans les négociations internationales sur le climat, le poids que détient la France au sein du Conseil européen est déterminant. Or, le gouvernement, qui se refuse jusqu'à présent à afficher officiellement sa position, pourrait finir par s'abstenir lors du vote final qui doit intervenir d'ici à fin mars.

Les discussions autour de la directive se déroulent alors que le Canada, grand producteur de pétrole de sables bitumineux, exerce une forte pression sur les Européens et sur la France pour que les carburants « *sales* » ne soient pas pénalisés, les lobbyistes canadiens insistant sur le fait que les sables bitumineux sont une source abondante d'énergie permettant d'assurer une sécurité d'approvisionnement.

Le Royaume-Uni est également contre une pondération alourdie des carburants « *sales* », alors que les Pays-Bas cherchent une option intermédiaire, qui affaiblirait la proposition de la Commission : « *ces trois pays abritent de grandes compagnies pétrolières, évidemment intéressées par les nouveaux carburants* », pointe Juliette Renaud, chargée de campagne sur les industries extractives au sein des Amis de la terre, relevant que, quelques jours après le recul de la position française, exprimé début décembre en réunion au niveau européen, le Canada a donné son feu vert à un projet de Total d'exploitation de sables bitumineux dans l'Alberta... ♣

Amiante : une ville italienne résiste aux pressions (Libération, 04-05/02/12, p. 17)

L'exécutif de la commune de Casale Monferrato, où était basée une usine Eternit, producteur d'amiante-ciment jusqu'à l'interdiction de l'amiante en 1997, a refusé l'offre d'indemnisation de 18,3 millions d'euros du milliardaire suisse Stephan Schmidheiny⁷ (ancien propriétaire d'Eternit) en contrepartie de laquelle elle aurait dû se retirer de la liste des parties civiles. Cette offre avait été approuvée le 17 décembre dernier par le conseil municipal, mais le gouvernement de Rome avait fait pression sur les autorités municipales pour qu'elles reviennent sur cette décision : « *les souffrances et le tort subis par la ville ont été, et sont encore, trop grands pour pouvoir être réglés simplement par un accord à caractère économique* », a déclaré Bruno Pesce, de l'Association des familles des victimes de l'amiante. Le jugement sera rendu le 13 février. ♣

Rappel : Amiante : procès géant en Italie (10/12/09 : L'Humanité, p. 1 à 3, Les Échos, p. 20)

L'Humanité en fait sa une en pleine page : Stephan Schmidheiny (ancien propriétaire d'Eternit) et le baron belge Jean-Louis Marie Ghislain de Cartier de Marchienne (ancien dirigeant du groupe), comparaissent depuis jeudi au tribunal de Turin sur le banc des accusés, d'où ils devront répondre de la mort de plus de 2 000 personnes en Italie et de la maladie de plusieurs centaines d'autres, salariés ou voisins des quatre usines exploitant l'amiante au mépris des règles de sécurité au travail, causant le plus grand désastre sanitaire connu en Italie.

« *Un doute subsiste néanmoins sur la capacité des juges à aller au bout de leur travail. Car Silvio Berlusconi est en train de mettre la dernière touche à un projet de loi visant à mettre fin aux procès qui le concernent personnellement, en tant qu'ancien patron de Fininvest. Le texte devrait raccourcir la durée des procédures judiciaires de tout le pays. Par sa rétroactivité, il pourrait interrompre des centaines de procès en cours, dont celui d'Eternit* », indique Guillaume Delacroix, correspondant des Échos à Rome.

Rappel : Italie : plus de 2 000 parties civiles demandent justice au maxi-procès de l'amiante à Turin (Le Monde, 12/04/09, p. 4)

Le premier procès pénal contre deux ex-dirigeants du groupe Eternit, accusés d'être responsables de la mort de centaines de personnes exposées à l'amiante, s'est ouvert le 6 avril à Turin, en Italie, rapporte Salvatore Aloise, correspondant du Monde à Rome : un événement historique, que la presse italienne compare, par son ampleur, aux procès contre la Mafia des années 1980 en Sicile.

Depuis 1952, l'exposition à l'amiante dans les quatre usines italiennes d'Eternit (Casale Monferrato et Cavagnolo, dans le Piémont, Rubiera en Émilie-Romagne et Bagnoli en Campanie) qui produisaient des matériaux de construction, a déjà fait près de 2 200 victimes, et des centaines de malades. Et si les sites de production ont été fermés depuis 1986, avec la faillite d'Eternit, une cinquantaine de personnes meurent encore chaque année, d'un cancer de la plèvre ou du poumon, à Casale Monferrato (35 000 habitants), où 5 000 personnes ont été employées à l'usine Eternit entre 1906 et 1986. Ce rythme devrait se poursuivre jusqu'en 2020, estiment les experts.

« *Les ouvriers sont morts en premier, suivis des employés, puis les épouses, qui lavaient les bleus de travail couverts de poussière d'amiante, ou encore la boulangère, elle aussi en contact avec les ouvriers à qui elle préparait des casse-croûte dans sa boutique, face à l'usine* », écrit Salvatore Aloise.

Sur le banc des accusés, les deux ex-responsables de l'entreprise internationale : le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny et le baron belge Jean-Louis Marie Ghislain de Cartier, poursuivis pour n'avoir ni protégé ni informé les salariés, et pour n'avoir pas pris en charge le nettoyage des vêtements de travail, qui étaient lavés à domicile. Le parquet indique que les mesures de sécurité (aspiration des poussières d'amiante, port de masques) n'étaient pas respectées.

MM. Schmidheiny et de Cartier sont aussi accusés d'avoir livré des matériaux contenant de l'amiante à des particuliers sans les informer du danger, et ceci « *sur une grande échelle et pendant plusieurs décennies* ».

Plus de 2 000 parties civiles se sont constituées : des centaines de personnes physiques, des associations, la région Piémont, et l'Institut national de prévoyance sociale, qui réclame presque 250 millions d'euros de dédommagement pour les soins apportés et ceux qu'il faudra prodiguer dans les années à venir. Ce chiffre de 2 000 pourrait être multiplié par trois, et le procès durer deux ans.

« *Ce jugement doit permettre un juste dédommagement des victimes, mais il doit aussi contribuer à une meilleure prévention des risques professionnels. Ceux qui dirigeaient l'entreprise étaient parfaitement au courant des risques. Mais ils n'ont rien fait pour éviter la catastrophe* », a confié à La Repubblica le procureur Raffaele Guariniello, à l'origine de l'enquête depuis le début des années 1970 et réputé pour sa ténacité, pour qui l'ouverture de ce procès est déjà une victoire.

Prochaines audiences les 22 avril (consacrée, comme les deux premières, à l'agrément des parties civiles) et 18 mai : 1 200 places ont été mises à disposition dans trois immenses salles pour tous ceux qui souhaitent y assister. ♣

La Chine se bat contre Liu, la rivière empoisonnée (Le Monde, 04/02/12, p. 6, L'Usine nouvelle, 09-15/02/12, p. 22)

Des industriels ont déchargé vingt tonnes de cadmium, métal lourd hautement cancérigène, dans la rivière Long, l'un des affluents du fleuve Liu, et la pollution menace l'approvisionnement en eau de la ville de Liuzhou, une préfecture de 3,7 millions d'habitants, en aval : certainement la pire pollution d'un cours d'eau en Chine depuis la crise du benzène sur la rivière Song, à Harbin, en 2005.

Pour endiguer cette pollution, invisible, les forces de l'armée se relaient pour déverser en continu des sacs de 25 kg de poudre de chlorure d'aluminium livrés par camions. Ce coagulant chimique réagit avec le cadmium et le rend insoluble : il se déposera sur le lit de cette large rivière.

Toutefois, « *le cadmium ne se détruira pas une fois au fond du fleuve. Il se dissoudra tôt ou tard ou sera évacué en flocons lors de la saison des pluies* », met en garde Zhang Xiaojian, spécialiste du traitement des eaux de l'université pékinoise de Tsinghua, arrivé en urgence pour aider à contenir la crise, et qui confie : « *au bout du compte, je ne comprends toujours pas comment quelqu'un a pu déverser vingt tonnes de cadmium dans une rivière* »...

La pollution, qui s'étend sur une centaine de kilomètres, tourne au scandale national.

Le bureau environnemental de Hechi, la petite commune d'où proviendrait la pollution, désigne deux entreprises, l'une minière, Guangxi Jinhe Mining Co, et l'autre spécialisée dans la fabrication d'un pigment blanc, Jincheng Hongquan Lide Powder Plant, comme « *les plus probables* » responsables de la catastrophe et huit de leurs dirigeants ont été placés en détention. Quatre ont pris la fuite.

L'opinion, elle, s'interroge de plus en plus sur la légèreté des contrôles environnementaux étatiques.

Au dix-septième jour de la catastrophe, He Xinxing, le maire de Hechi s'est excusé auprès de ses citoyens et de tous ceux qui vivent en aval, exprimant ses remords pour la négligence des autorités locales : mais lui n'est arrivé au pouvoir qu'à l'automne 2011, après avoir été numéro deux à Liuzhou...

Certains médias évoquent un « *décalage horaire* » entre les attentes de l'opinion et la réaction des autorités (comme ce fut le cas l'été dernier lors d'une fuite sur une plate-forme pétrolière de ConocoPhillips en mer de Bohai, à l'Est de Pékin) : une multitude de poissons morts flottant dans la rivière a en effet été découverte le 15 janvier, mais ce n'est que le 23 (...) qu'est arrivée une délégation d'experts de niveau provincial, puis le 26 que sont intervenus les spécialistes envoyés par Pékin. Selon la manière dont ils suivent l'actualité, les habitants de Liuzhou disent avoir été alertés entre le 22 et le 26 février : avoir peu d'informations est plutôt « *normal* » en Chine.

Les rumeurs sur l'imminente arrivée de l'eau polluée dans les robinets des maisons de Liuzhou ont poussé les habitants à se ruier sur les packs d'eau minérale. Les peurs se sont un peu dissipées depuis que la municipalité envoie quotidiennement les relevés de pollution par SMS à chacun des habitants.

Claude Laruelle, qui dirige les opérations de la zone Asie-Pacifique de Veolia Eau, laquelle gère, en coentreprise avec la municipalité, la station d'épuration de Liuxi, qui alimente en eau les deux tiers de Liuzhou, se veut rassurant : « *la concentration de l'eau en cadmium est inférieure aux normes à l'entrée du centre de traitement et encore plus faible à la sortie* ».

Les autorités provinciales ont de leur côté assuré, le 31 janvier, être certaines que la pollution n'affectera pas la ville et les régions situées en aval le long du fleuve, qui rejoint ensuite la rivière des Perles et sa province fortement peuplée, le Guangdong. ♣

Conforama condamné pour avoir vendu « un fauteuil qui gratte » (Le Parisien, 04/02/12, p. 13)

La société Conforama a été condamnée par le tribunal de grande instance de Meaux (Seine-et-Marne) département du siège de l'entreprise, pour avoir vendu un fauteuil en tissu enduit de diméthylfumarate, un antifongique (interdit en France par un arrêté du 10 décembre 2008) utilisé en Chine, et qui a un effet irritant : démangeaisons, éruptions cutanées...

Cet antifongique est entré dans la fabrication de sièges et de chaussures importés de Chine et a provoqué plus d'une centaine de réactions cutanées chez les utilisateurs entre octobre 2008 et janvier 2009. ♣

SOCIAL – SOCIÉTAL

Retraites : le risque environnemental en fiches (Le Nouvel Observateur, 09/02/12, p. 25)

L'article 60 de la loi sur la réforme de la retraite prévoit qu'une fiche individuelle soit créée et régulièrement mise à jour pour chaque employé exposé à son poste de travail à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels ou à un environnement physique agressif. ♣

Chez Volkswagen, les salariés ne reçoivent plus de courriers électroniques professionnels en dehors des heures de bureau (La Croix, 06/02/12, p. 14)

Chez Volkswagen, les salariés équipés de smartphones ne seront plus sollicités par leur chef via mail en dehors des heures de bureau : « *les nouvelles possibilités de communication sont également porteuses de danger : certains chefs attendent même que les collaborateurs soient joignables en permanence et puissent recevoir des courriels la nuit* », explique Heinz-Joachim Thust, membre du conseil d'entreprise du constructeur automobile au siège de Wolfsburg. Un accord concernant 1 154 salariés (mais pas les dirigeants) a donc été conclu entre les syndicats et la direction pour que les serveurs de courriels de Volkswagen soient fermés une demi-heure après la fin du travail et ne soient remis en service qu'une demi-heure avant la reprise de l'équipe à laquelle appartient le détenteur du portable. Entre temps, le smartphone peut toujours servir à échanger des coups de fil.

« *L'accord BlackBerry est très bien accueilli* » et observé avec intérêt dans d'autres grandes entreprises, rapporte M. Thust. « *La croissance accélérée du stress au travail est une bombe sociale à retardement [qu'il ne faut pas] négliger plus longtemps* », approuve ainsi Hans-Jürgen Urban, dirigeant de l'IG Metall Berlin...

Stefan Winterbauer, journaliste spécialiste des technologies de l'information du portail Internet Meedia, fait toutefois une analyse un peu différente : tout autant qu'une mesure de prévention du burn-out, le conseil d'entreprise de Volkswagen instaure une communication à deux vitesses entre ceux qui ne sont pas « *déconnectés* » et restent « *au courant* » en permanence, et ceux qui ne peuvent plus être informés qu'aux heures de bureau. « *Il vaudrait beaucoup mieux instaurer une culture flexible permettant d'utiliser le smartphone, l'iPad et autres, pour effectuer une part de son travail en déplacement ou chez soi par courrier* », ce qui permettrait d'économiser une part de temps de présence au bureau, au lieu de renforcer la contrainte physique des heures de travail.

En France, le groupe Atos (services informatiques) a décidé de supprimer totalement les courriels internes d'ici à août 2013 à l'instar de ce qui a été lancé voici un an chez Atos Allemagne : sur 200 courriels reçus en moyenne chaque jour par les collaborateurs, 10 % seulement seraient utiles, estime le groupe... ♣

Le gouvernement propose un quota de femmes dans la haute administration (Le Monde, 08/02/12, p. 11) Fronde de femmes aux législatives parisiennes (Le Monde en ligne, 07/02/12)

François Sauvadet, ministre de la fonction publique, n'a pas réussi à obtenir la suppression du classement de sortie de l'ENA que souhaitait M. Sarkozy, une porte ouverte « *à l'arbitraire, au favoritisme* », a objecté Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois du Sénat.

Le ministre a présenté à l'Assemblée nationale, le 7 février, un projet de loi sur la précarité dans la fonction publique, qui devrait permettre à quelque 150 000 contractuels en situation précaire d'accéder à un contrat à durée indéterminée ou à un statut d'agent titulaire.

M. Sauvadet a par ailleurs proposé un amendement instaurant un objectif de 40 % de femmes aux postes de direction dans la fonction publique de l'État, des collectivités locales et des établissements hospitaliers, par paliers de 20 % en 2013-2014, 30 % de 2015 à 2017. Un décret fixera le montant des sanctions financières ainsi que la liste des emplois concernés, précise Béatrice Jérôme, du Monde.

Éric Nunès, de son côté, rapporte dans un article du Monde en ligne l'apparition de nouvelles discordes au sein de l'opposition municipale parisienne : la liste des investitures faites par l'UMP pour les prochaines élections législatives ne laissant pas de place aux femmes dans les circonscriptions assurées ou gagnables pour la droite, plusieurs élues locales ont décidé de partir en dissidence contre le candidat officiel de leur parti. Le nouveau conflit de la droite parisienne est une bataille de genre : hommes contre femmes. ♣

« Dans un contexte de crise, le microcrédit a le vent en poupe », titre La Croix. Le microcrédit poursuit en effet son développement en France : en 2011 l'Adie⁸ a accordé 12 261 microcrédits et financé plus de 10 000 entreprises, générant plus de 13 800 emplois. L'Association s'est fixé l'objectif de doubler l'activité en cinq ans.

« 2012 est une année un peu particulière, c'est une année électorale, une année de débat. (...) Le droit à l'initiative économique est "frère" du droit à l'emploi. Et ce sont, à l'évidence, des droits humains fondamentaux sans lesquels l'autonomie, la responsabilité d'une personne ne peuvent s'épanouir » explique Catherine Barbaroux, présidente de l'Adie.

Le premier semestre de l'année 2011 a « vu une stagnation de la demande de la part des micro-entrepreneurs et de l'activité de microcrédit professionnel, conjuguée à un niveau de risque qui reste élevé », précise l'association, qui pour lutter contre le chômage des jeunes a lancé en octobre un fonds de prêts d'honneur pour les porteurs de projet de moins de 32 ans les plus en difficultés, demandeurs d'emploi non indemnisés et allocataires d'un minimum social. Ces prêts à taux zéro, d'un montant maximum de 5 000 euros, permettent de compléter un microcrédit et ainsi d'abaisser le coût de financement des fonds propres nécessaires pour créer son entreprise.

Depuis sa création en France en 1989, l'Adie estime avoir accordé 106 000 microcrédits générant plus de 100 000 emplois, avec un taux de pérennité des entreprises de 68 % après deux ans (59 % après trois ans). ♣

Le rêve d'une banque responsable (Le Monde, 08/02/12, p. 9)

Attac et Les Amis de la Terre ont publié en novembre 2011 leur rapport *Les banques sous pression citoyenne : l'heure de rendre des comptes*⁹, pour lequel les deux ONG avaient adressé aux principales banques de réseau implantées en France un questionnaire portant sur leurs pratiques financières, leur politique de développement durable, leur recours aux paradis fiscaux... La Société générale, BNP-Paribas, HSBC, La Banque postale, Dexia, Crédit coopératif, Crédit agricole et la NEF ont accepté de participer à l'étude d'où il ressort que trois établissements, la Nef, suivie du Crédit coopératif puis de La Banque postale, sortent nettement du lot : la Nef est ainsi la seule banque à publier l'intégralité des projets qu'elle finance et remporte les meilleurs scores dans quatre des cinq critères étudiés : spéculation et prise de risque, politique commerciale, politique salariale, impact social et environnemental. Le Crédit coopératif arrive premier pour le critère « démocratie » (gouvernance). Cette étude montre également que le caractère mutualiste ou coopératif n'est pas un gage de responsabilité : ainsi, La Banque postale, troisième au classement général, obtient sur ce critère un meilleur score que Crédit agricole.

Pour le critère impact social et environnemental, BNP Paribas, Société générale, Crédit agricole et HSBC obtiennent les scores les plus bas.

Il apparaît ainsi que malgré la crise, les banques ne semblent pas avoir modifié leur politique d'investissement et même si, comme le fait valoir Jean Clamon, chargé de la responsabilité sociétale au sein du groupe BNP-Paribas, « comparer la Nef ou le Crédit coopératif à un établissement international comme BNP Paribas, ce n'est pas sérieux. Nous n'avons ni les mêmes paramètres ni les mêmes contraintes », aux yeux du public, la cohérence entre le discours et les actes a son importance : malgré l'absence d'un véritable réseau d'agences, la Nef et le Crédit coopératif voient le nombre de leurs ouvertures de compte croître de 10 % par an et ces deux établissements se caractérisent par des ratios financiers de solvabilité parmi les meilleurs du secteur. « N'ayant jamais eu recours aux produits financiers dits "toxiques", ces petites banques affichent des bilans peu sensibles aux crises financières. Le rêve d'un modèle bancaire conjuguant sécurité et responsabilité n'est pas aussi abstrait qu'on pourrait le penser », écrit en conclusion de son article Y. Ro., du Monde. ♣

La France lance sa taxe sur les transactions financières (La Croix, 08/02/12, p. 2 ; Le Monde, en ligne, 07/02/12)

Le conseil des ministres devait examiner le 8 février le projet de taxe sur les transactions financières proposé par Nicolas Sarkozy (« il n'y a aucune raison que la finance dérégulée qui nous a conduits dans la situation que nous connaissons ne participe pas au redressement des comptes qu'elle a singulièrement contribué à dégrader ») qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} août prochain et dont le produit doit être entièrement affecté au budget de l'État.

Faute d'avoir réussi à convaincre ses partenaires européens à l'approche des échéances électorales, le chef de l'État a décidé de faire avancer seul le pays sur cette mesure, mais ne désespère pas de voir d'autres pays de l'UE prendre le train en marche : « à la minute où l'Europe se sera dotée d'une taxe, nous rejoindrons le groupe européen ».

De fait, indique Le Monde en ligne du 7 février, neuf pays de l'UE ont demandé à la présidence danoise d'accélérer « les travaux du Conseil » afin d'achever une première lecture du projet de directive sur une taxation des transactions financières « dès le premier semestre 2012 », a annoncé le même jour François Baroin, ministre de l'économie : outre la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la Grèce et le Portugal ont exprimé leur volonté d'aboutir rapidement à l'instauration de cette taxe et en cas de blocage au niveau de l'UE, pourraient, selon des sources proches du dossier, adopter leur propre dispositif dans le cadre d'une « coopération renforcée », autorisée par les traités européens à condition qu'elle réunisse au moins neuf États. ♣

Rappel : Une taxe boursière à compter du 1er août (Les Échos, 30/01/12, p. 5 ; Le Monde, 31/01/12, p. 9)

Une taxe de 0,1 % sera appliquée sur les transactions financières (actions, dérivés et trading haute fréquence) à compter du 1er août prochain. Elle sera acquittée par les personnes qui achètent un produit financier et non par celles qui le vendent, et devrait rapporter un milliard d'euros par an (quatre fois plus que l'impôt de Bourse supprimé en 2008) et sa recette sera consacrée à la réduction du déficit.

Afin de ne pas décourager les groupes étrangers de se coter à Paris, seules les entreprises françaises seront concernées par cette taxe.

« Taxe Tobin : en peau de chagrin », titre Le Monde : car cette taxe n'a plus rien à voir avec celle présentée le 14 septembre 2011 par Henri de Raincourt, ministre chargé de la coopération, lors du G20-finances de Washington. Et encore moins avec la taxe « Tobin » (du nom de l'économiste qui l'a imaginée dans les années 1970) chère aux altermondialistes, constate Alain Faujas, du Monde.

L'objectif était alors de créer une taxe dans le plus grand nombre de pays et avec l'assiette la plus large possible sur toutes les transactions boursières. En la lançant sans attendre ni l'Union européenne ni l'Allemagne et en ne taxant à 0,1 % que les achats d'actions et une catégorie de Credit Default Swaps (CDS), ces contrats financiers vendus sur les marchés et censés assurer les souscripteurs contre le risque de défaut d'un État, d'une entreprise ou d'une banque, M. Sarkozy réduit son rendement. Dans sa première version, la taxe aurait pu rapporter entre 30 et 60 milliards de dollars (jusqu'à 45 milliards d'euros) par an. Aujourd'hui réduite à la France, elle produira 1 milliard d'euros : « à Taïwan elle rapporte près de 3 milliards d'euros et, au Royaume-Uni, la Stamp Duty en moyenne 4,8 milliards. (...) La mesure répond aux attentes des lobbies financiers qui [luttent] contre cette taxe », déplore Luc Lamprière, directeur de l'ONG Oxfam France.

Par ailleurs, note M. Faujas, le produit de la taxe imaginée au début des années 2000 devait doper l'aide aux pays pauvres, puis, en septembre 2011, M. de Raincourt avait proposé qu'il soit utilisé pour réduire la dette publique, conforter le budget de l'État, et financer l'aide au développement. Il n'est plus aujourd'hui affecté qu'aux deux premiers volets : exit l'aide au développement... ♣

Le développement, grand oublié de la taxe (La Croix, 08/02/12)

« Nous sommes en présence d'une captation de projet. Depuis des années, les ONG proposaient l'instauration de cette taxe. Elle était présentée comme un financement nouveau, additionnel, en faveur du développement des pays les plus pauvres Elle devait contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire, décidés par l'Assemblée générale des Nations unies en 2000, pour réduire l'extrême pauvreté du monde.

Le président de la République s'était exprimé encore récemment en faveur de cette taxe pour le développement, au sommet du G20, devant les chefs d'États africains, à la tribune des Nations unies. Aujourd'hui, le mot de développement n'apparaît plus dans le projet de taxe », s'indigne Daniel Lebègue, président de Transparency International. ♣

Les salaires de l'économie sociale inférieurs de 16 % à ceux du privé (Les Échos, 08/02/12, p. 3)

L'économie sociale (2,3 millions de salariés) se caractérise par des salaires plus faibles de 16 % en moyenne que ceux des structures privées à but lucratif, et les écarts de salaire y sont plus faibles : le rapport entre les 10 % les mieux payés et les 10 % les moins payés y est de 2,7 contre 3,1 dans le privé. C'est dans les associations (78 % des salariés de l'économie sociale) que les écarts – mais aussi les salaires – sont les plus faibles.

Une exception cependant, le secteur de la santé où les salariés associatifs reçoivent des salaires en moyenne 20 à 30 % plus élevés que dans le privé, ce qui s'explique notamment par les emplois très qualifiés de certains centres de recherche du secteur associatif. ♣

Travailler trop accroît le risque de dépression. Le chômage aussi (Le Figaro, 08/02/12, p. 13)

Le travail a un effet protecteur sur la santé mentale, mais dans certaines limites : si on sait depuis longtemps que le risque de dépression est multiplié par deux en situation de chômage et que les taux de suicide sont plus élevés chez les personnes sans emploi que chez les actifs, une nouvelle étude, menée auprès de 2 000 employés (1 626 hommes et 497 femmes) et publiée par *Plos One* (en ligne) fait apparaître que le risque de dépression est également doublé chez ceux qui travaillent onze heures par jour ou plus, par rapport à ceux qui travaillent entre sept et dix heures.

Les résultats de cette étude corroborent ceux de chercheurs norvégiens qui avaient relevé un taux élevé de dépression et d'anxiété chez 1 350 travailleurs surmenés, et ceux d'une étude canadienne plus ancienne qui avait montré un surcroît d'épisodes dépressifs chez des femmes qui travaillaient plus de quarante-et-une heures par semaine par rapport à celles qui travaillaient moins. ♣

L'addition salée de l'excès de sucre (Libération, 08/02/12, p. 23)

En cinquante ans, la consommation mondiale de sucre aurait triplé. Et pour Robert Lustig, Laura Schmidt et Claire Brindis, chercheurs de l'université de Californie à San Francisco, dont l'étude est publiée par *Nature*, cet excès, et en particulier l'excès de fructose, utilisé comme additif (il renforce la saveur sucrée) est aussi toxique que l'abus d'alcool et exigerait que l'on prenne pour lutter contre cette consommation des mesures aussi draconiennes que celles prises à l'encontre de l'alcool et du tabac. ♣

Paludisme : des victimes plus nombreuses et plus âgées (Le Monde, 04/02/12, p. 6)

Publiée le 2 février dans *The Lancet*, une étude menée par l'équipe du professeur Christopher Murray (Institut for Health Metrics and Evaluation, Université de Washington à Seattle), indique que le paludisme tue plus de 1,2 million de personnes par an dans le monde, soit près de deux fois le chiffre donné par l'OMS¹⁰, qui estime à 655 000 le nombre de décès, dont 91 % en Afrique. Pour cette étude, une quatrième source d'information a été ajoutée à celles fournies par les données d'incidence de la maladie (déterminée grâce à des « sites sentinelles »), par les statistiques de population disponibles à l'échelle nationale et par les chiffres fournis par le système de santé du pays : « l'autopsie verbale », qui consiste à interroger les proches d'une personne récemment morte afin d'aider à déterminer la cause de son décès.

Et contrairement aux estimations de l'OMS qui indiquait dans son dernier rapport que, « à l'échelle mondiale, 86 % des décès imputables au paludisme en 2010 ont frappé des enfants de moins de 5 ans », cette nouvelle étude, résultat d'une gigantesque compilation de données réalisée par l'IHME, évalue à 42 % le nombre de décès survenant chez des enfants plus âgés et chez des adultes. Soit 524 000 personnes en 2010, et non 91 000 comme annoncé par l'agence onusienne. « On apprend pendant nos études médicales que les personnes exposées durant leur enfance au parasite développent une immunité qui, par la suite, les protège d'une atteinte mortelle. Mais ce que nous avons trouvé dans les dossiers hospitaliers, les actes de décès et les autres sources utilisées montre que ce n'est tout simplement pas vrai », constate le docteur Christopher Murray, directeur de l'IHME, cité par Catherine Vincent, du Monde.

On constate cependant une diminution de la mortalité grâce aux efforts entrepris ces dix dernières années (moustiquaires imprégnées d'insecticide, amélioration des traitements, etc.), et cette nouvelle étude ne remet donc pas en cause l'efficacité des programmes de prévention, de diagnostic et de traitement mis en place depuis près de dix ans : après avoir drastiquement augmenté de 1980 à 2004, le nombre de décès dus au paludisme a en effet commencé de décroître régulièrement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne.

Mais, « de 2003 à 2008, le Fonds mondial a fourni 40 % de l'aide au développement contre le paludisme, [et la réduction de ces ressources constitue] une menace réelle et imminente pour la santé de la population dans les pays endémiques », met en garde le docteur Murray. ♣

Du côté des publications

Et si on s' parlait du harcèlement à l'école ? Livret pédagogique publié par l'Unicef France avec l'association Les Petits citoyens, dans le cadre de la campagne du ministère de l'éducation nationale *Agir contre le harcèlement à l'école*. Destiné aux enfants dès 7 ans ainsi qu'aux parents et aux professionnels de l'éducation afin de susciter le questionnement et le débat sur cette forme de violence scolaire et ses conséquences, ce petit livre fait suite à l'enquête menée sur le sujet en 2011 par l'Unicef et téléchargeable à l'adresse www.unicef.fr, rubrique Éducation ♣